

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION (MTNMA)

Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (DTfA/WARDIP)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

AMI 25/C/MTNMA/WARDIP/2025

Assistance Technique pour le Suivi / Contrôle de travaux de construction de tronçons manquants pour la dissémination des capacités fournies par le nouveau câble sous-marin et interconnexion, via le réseau backbone, avec le câble sous-marin existant et avec les pays de la région

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie bénéficie d'un financement de la Banque mondiale, via le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (DTfA/WARDIP - Composante Mauritanie) (ci-après le « **Projet** ») pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique du Pays qui vise à développer la pénétration de l'Internet haut débit, des services financiers numériques et des services en ligne (e-Gouvernement).

Le Projet , à travers des actions impliquant les pays de la sous-région, vise spécifiquement à (a) créer un environnement propice au bon développement d'infrastructures numériques adéquates, (b) développer les réseaux à large bande et les services d'internet et (c) simplifier l'accès aux services en ligne.

Dans le cadre du Volet 2. Développement et intégration du marché de la connectivité, le Projet cherche à recruter un Consultant (firme) qui assistera le Gouvernement Mauritanien pour le « ***Suivi / Contrôle de travaux de construction de tronçons manquants pour la dissémination des capacités fournies par le nouveau câble sous-marin et interconnexion, via le réseau backbone, avec le câble sous-marin existant er avec les pays de la région*** ».

L'objectif principal de la mission est d'assurer un suivi et un contrôle technique des travaux de déploiement de réseau fibre optique et des équipements, en garantissant la conformité aux spécifications techniques, aux normes de qualité et aux délais contractuels.

Le Projet invite les consultants (firme), admissibles et ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions analogues à manifester leur intérêt pour fournir lesdits services.

La méthode de passation choisie est la Sélection de Consultants Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés, pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)- Juillet 2016, Révisions Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-MR)

Téléphone : +222 4524 11 02 ; TVZ, N° 099 – Nouakchott ; Courriel : wardip@mtnima.gov.mr

- 1) Les manifestations d'intérêts écrites en langue française comprenant :
 - Une lettre de motivation signée ;
 - Un acte de groupement signé par les parties concernées, en cas de groupement ;
 - La présentation du cabinet, leur organisation technique et managériale ;
 - Les références et les expériences dans le domaine, accompagnées de leurs justificatifs respectifs.
- 2) Seront considérées uniquement les expériences attestées par une attestation de bonne exécution du **client reconnu**.
- 3) La liste des expériences attestées doit obligatoirement être fournie dans un document en format modifiable (WORD ou EXCEL) transmis par courriel ou par clé USB et présentant ces expériences sous le format ci-dessous :

Ref	Periode	Intitulé de la Mission	Clients / Pays	Type de justificatif
1				
2				
i				
i+1				

- 4) Les manifestations d'intérêt doivent parvenir à l'adresse ci-dessous de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) au plus tard le **mardi 21 octobre 2025 à 12h00 (GMT)**, à l'adresse suivante :

Président de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP/MTNMA)

Ilot ZRC, lot 418, Rue Moulaye El Hacem Ould Moctar El Hacem

Nouakchott Mauritanie Téléphone : +222 49 72 71 70

Courriel : cpmp-mtnima@mtnima.gov.mr

- 5) Toute fausse déclaration d'expérience entrainera l'exclusion de la candidature et sera rapporté à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
- 6) Les candidatures envoyées par voie électronique doivent obligatoirement être suivi, au plus tard sept (7) jours après le délai de réception des soumissions, par un dossier en support papier en deux exemplaires dont une copie originale. Ce dossier doit être accompagné d'une version électronique sur flash USB ou tout autre support électronique si le dossier n'a pas été envoyé par voie électronique.
- 7) Les critères d'évaluation et le barème de notation y relatif, sont :

Critère	NOTES
1. Expérience générale dans le domaine des études de réseaux nationaux et régionaux en fibre optique	20
2. Expériences dans le domaine du suivi et contrôle du déploiement des équipements télécoms de transmission	25
3. Expériences dans le domaine du suivi et contrôle des travaux de génie civil et de tranchées pour le déploiement des réseaux en fibre optique	25
4. Expériences dans le domaine de l'audit des réseaux backbone	10
5. Expériences similaires à la mission réalisées dans des zones géographiques difficiles (Zones très rocheuses, pluvieuses et en reliefs difficiles)	10
6. Expériences similaires ou en relation avec la mission, réalisées dans la sous-région.	10
Note globale	100

(*) NB : les qualifications et les expériences des consultants (Bureaux) seront évaluées sur la base des expériences attestées.

Une liste restreinte composée de cinq à huit bureaux et/ou groupements, sera établie parmi les firmes ayant manifesté leur intérêt. Les firmes ainsi retenues seront invitées à soumettre des offres techniques et financières.